

Pour la recherche humanitaire et sociale

BOURSES POSTDOCTORALES

Appel à candidatures 2019

« "Aller vers" : un dispositif d'accompagnement efficace pour renforcer l'inclusion sociale ? »

soutenu par la Croix-Rouge française



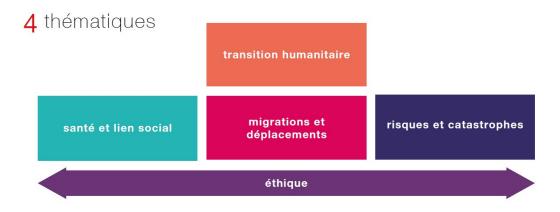
Présentation

Au cœur des activités de la **Fondation Croix-Rouge française**, une conviction : pour répondre au mieux aux souffrances et en prévenir les causes, il est nécessaire de comprendre les contextes où elles s'expriment et de prendre le temps d'analyser, au plus près des populations vulnérables, les dynamiques à l'œuvre.

La Fondation a pour objectif de mobiliser la communauté scientifique à proximité des populations en souffrance, au Nord comme au Sud, pour apporter des réponses concrètes et durables. Afin d'encourager et de guider cet effort de réflexion et d'innovation, elle finance et accompagne des chercheurs francophones indépendants, en priorité issus des terrains d'intervention, par l'attribution de bourses de recherche postdoctorales sur appels à candidatures. D'une durée d'un an, elles couvrent de nombreuses disciplines des sciences humaines et sociales et proposent des thématiques communes à l'action humanitaire et sociale.

Ces appels portent sur les 4 thématiques de recherche privilégiées décrites cidessous. Leur objet est d'inviter les chercheurs à offrir une meilleure compréhension des vulnérabilités qui affectent les populations, des réponses apportées et des ajustements à faire dans les programmes d'action sociale ou humanitaire dans le but d'améliorer la prise en charge et la prévention en France et dans le monde.

Aux 4 thématiques de recherche privilégiées s'ajoutent les deux sujets transversaux que sont l'éthique et l'innovation sociale, pour à la fois aider à structurer le questionnement inévitable suscité par des situations inédites qui imposent de nouveaux choix, et orienter ces derniers vers l'élaboration de réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers.



Appel « "Aller vers" : un dispositif d'accompagnement efficace pour renforcer l'inclusion sociale ? »

soutenu par la Croix-Rouge française

En association avec le Pôle Mesure d'impact social de la **Croix-Rouge française**, la Fondation Croix-Rouge française lance un appel à candidatures pour **une bourse de recherche postdoctorale** sur l'expérimentation d'un dispositif innovant ayant pour objectif d'améliorer l'inclusion sociale des personnes vivant dans deux quartiers prioritaires de la ville de Saint-Denis de la Réunion.

Thématique et zone géographique de recherche

Contexte et enjeux

L'île de la Réunion est un territoire marqué par de nombreux problèmes sociaux, économiques et environnementaux. 40 % de ses habitants vivent sous le seuil de pauvreté. De nombreuses actions sont menées au quotidien envers les personnes en situation de précarité et d'exclusion, mais de manière souvent trop cloisonnée. Ce constat partagé a amené la Croix-Rouge française (CRf) à la Réunion à proposer un projet innovant pour repenser le mode de prise en charge des personnes en situation de précarité et d'exclusion : le dispositif d'« aller vers».

Celui-ci a guidé le développement par plusieurs acteurs sociaux d'un projet collectif ayant pour objectif d'améliorer l'inclusion sociale des personnes vivant dans deux quartiers prioritaires de la ville (QPV) de Saint-Denis de la Réunion (Vauban et les Camélias). Son ambition est double :

- Accompagner la personne dans une approche globale de son parcours, c'est-à-dire ne plus la considérer seulement comme un « objet de soins » (selon la pathologie) ou un « objet social » selon un statut particulier (chômeur, sans domicile fixe, bénéficiaire de prestations...).
- Ne laisser personne sans « solution » (logique du 100 % de réponse apportée aux attentes et aux besoins de la personne accompagnée).

Au niveau opérationnel, le dispositif d'« aller vers » repose sur la mutualisation des réseaux bénévoles, des moyens logistiques et de l'expertise dont dispose chaque acteur y participant sur le territoire. Ce fonctionnement en réseau devrait permettre de repenser la mise en œuvre des activités d'accompagnement social, de façon territorialisée, et de réduire la distance entre acteurs du dispositif et personnes accompagnées par une mobilité physique accrue. Le passage d'une logique en silo, où l'accompagnement est pensé de façon thématique et décomposé par besoin, à

une logique globale, exige aussi d'articuler les dispositifs existant et de définir un objectif commun dans le cadre d'un accompagnement multi-partenarial.

Objectifs et questions

L'équipe en charge de la mise en œuvre du projet, qui débutera en janvier 2020, souhaite à moyen terme objectiver les changements générés par cette approche multi-partenariale sur différents publics (les publics cibles du dispositif, les acteurs qui y participent, le territoire dans son ensemble) et ainsi savoir dans quelle mesure le dispositif multi-partenarial d'« aller vers » favorise l'inclusion sociale au sein des QPV où il est déployé, avec pour enjeu de conclure à l'intérêt ou non de le poursuivre et, éventuellement, de l'étendre à une plus large échelle. Dans cette optique, il est important de disposer dès aujourd'hui d'éléments objectifs et mesurables relatifs aux territoires d'expérimentation du dispositif, aux personnes accompagnées et aux acteurs du dispositif, afin d'établir une situation de référence.

Aussi, il convient d'étudier la façon dont le dispositif fonctionne concrètement au regard des attentes des acteurs qui y participent. Il est en effet communément admis que la création de projets inter-acteurs permet d'apporter des réponses innovantes et pertinentes aux besoins sociaux non ou mal couverts tout en renforçant le lien social qui unit les acteurs sur un même territoire. Mais on manque encore de données permettant d'objectiver les changements, positifs et négatifs, engendrés par la mise en œuvre d'une approche multi-partenariale dans la réalisation d'actions sociales.

En lien avec les enjeux mentionnés ci-avant, et selon la méthodologie choisie, cette recherche abordera les questions suivantes.

- 1) Quels sont les effets attendus du dispositif et de l'approche multi-partenariale par ses partenaires, que ce soit sur l'inclusion sociale des personnes ciblées, la relation entre les acteurs du dispositif, les interactions avec d'autres acteurs, ou encore la transformation territoriale?
- 2) Concrètement, comment le multi-partenariat et l'« aller vers » modifient le modèle opérationnel de chaque partenaire du dispositif (une quinzaine à ce jour) au vu des besoins des populations et des actions menées ?
- 3) Compte tenu des résultats de l'identification des effets attendus par les partenaires du dispositif expérimental d'une part (1), et de l'observation de la façon dont celui-ci se déroule sur le terrain d'autre part (2), quels indicateurs pourraient être utilisés pour sonder à long terme son impact ?
- 4) Quelle est la situation actuelle de la population des QPV où le dispositif est déployé au regard des données collectées pour renseigner les indicateurs préalablement identifiés ?

Ces indicateurs permettront d'identifier les données qu'il sera nécessaire de collecter au cours de cette recherche afin de préparer la mesure et le suivi dans le

temps des changements prévus et non prévus produits par la mise en place du dispositif sur les deux sites d'expérimentation.

Cet état des lieux permettra par ailleurs de mieux comprendre les spécificités de chaque site de l'expérimentation, la présence et l'action des organismes d'accompagnement sociaux, et de mieux appréhender la situation et les besoins de leurs populations notamment en termes de caractéristiques sociodémographiques, de situation socioéconomique et d'inclusion sociale.

Zone géographique de recherche

La recherche aura lieu dans deux quartiers prioritaires de la ville de **Saint-Denis de La Réunion**, Vauban et Les Camélias, où est expérimenté le dispositif d'« aller vers », ainsi que dans un autre quartier prioritaire de la ville de Saint Denis qui servira de « témoin » aux approches en cours.

Conditions de candidature

Les financements accordés par la Fondation Croix-Rouge française ont pour objectif de couvrir le coût d'une année de recherche dans le cadre d'une bourse postdoctorale individuelle. Il s'agit de bourses de perfectionnement à la recherche accordées selon un barème de base correspondant à **17 000 euros pour un an**.

Seuls les chercheurs rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, ethnologie, démographie, géographie, science politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, etc.);
- avoir soutenu son doctorat depuis moins de 10 ans ;
- ne pas occuper par ailleurs un poste permanent à plus de 50 %;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Il n'existe pas de condition de nationalité.

D'une manière générale, le chercheur souhaitant candidater doit :

- présenter son projet de recherche en langue française ;
- être présenté par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément au paragraphe détaillé ci-après avant le 5 janvier 2020 à minuit.

Dépôt de candidature

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur le site de la Fondation (<u>www.fondation-croix-rouge.fr</u>). Après la création de son compte, le candidat accède à son espace personnel depuis lequel il peut postuler aux différentes bourses proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature(s).

Formulaire de candidature

Le candidat renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

- 1. un CV actualisé détaillant le parcours universitaire et professionnel du candidat :
- 2. la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale :
- 3. une lettre de motivation;
- 4. un justificatif de domicile.
- 5. un chronogramme;
- 6. une copie du rapport de soutenance de thèse;
- 7. une lettre de soutien du responsable du laboratoire ou institution de recherche accueillant le post-doctorant (optionnel);
- 8. une lettre de référence d'un responsable scientifique du post-doctorant (optionnel).

Les candidatures en ligne s'ouvriront du 6 novembre 2019 au 5 janvier 2020 à minuit. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entrainera le rejet automatique de la candidature.

Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le candidat peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il sera tenu informé des résultats

Processus d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature seront évalués par un comité de sélection composé de chercheurs et experts des disciplines, territoires et questions abordés. Les résultats seront communiqués au cours du mois de **janvier** par mail à tous les candidats.

Modalités du soutien financier et obligations

- La Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique au-delà de la bourse qu'il leur attribue. Chaque lauréat/e est seul/e responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, à signer la charte et la convention d'attribution de financement de la Fondation.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape, ainsi que des 3 working papers remis à la fin de la recherche (article scientifique, rapport final, fiche préparatoire au numéro de la série Pratiques & Humanités). Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre de journées d'études organisées par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le/la lauréat/e à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le/la lauréat/e étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le/la lauréat/e consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur qui reste propriétaire de son travail.
- La Fondation procède au versement de la bourse en quatre fois : trois versements de 5 000 euros, dont le premier intervient au démarrage de la recherche, et un solde de 2 000 euros à la remise des 3 *working papers* (article scientifique, rapport final, fiche préparatoire au numéro de la série *Pratiques & Humanités*).
- La période de recherche commence le 1er février, et au plus tard le 15 février, de l'année d'attribution de la bourse. Cependant le versement de la première tranche de la bourse est conditionné par la confirmation par le/la lauréat/e à la Fondation par tout moyen écrit du début de ses travaux. Tout retard au-delà du 15 février doit être justifié et entraine un délai du premier versement jusqu'à obtention de cette confirmation. Tout retard dans le début des travaux de recherche, l'envoi des rapports intermédiaires ou working papers, ou bien tout changement dans la conduite de la recherche qui par son caractère injustifié ou son ampleur remet en cause sa faisabilité dans les délais et formes (problématique, méthodologie, etc.) prévus par le projet initial soumis lors de la candidature du/de la lauréat/e entrainera l'annulation du financement.
- L'attribution de la seconde et troisième tranche de la bourse dépend de la volonté expresse réaffirmée du/de la lauréat/e à poursuivre son travail par l'envoi des deux rapports d'étape selon les dates prévues par le calendrier scientifique de la Fondation. Le/La lauréat/e doit informer la Fondation, dans les meilleurs délais, de tout arrêt prématuré de ses recherches. Ainsi, à défaut de réaffirmer sa volonté expresse de poursuivre son travail dans les conditions prévues ci-avant en envoyant

les deux rapports d'étape aux dates convenues, il sera mis fin au versement de la bourse, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.

- Le/La lauréat/e s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le/la lauréat/e dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le/la lauréat/e et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.
- Au cas où, dans l'intervalle séparant l'attribution de la bourse du début des travaux de recherche, un/des événement(s) imprévisible(s) susceptible(s) par leur gravité de modifier le contexte de travail surviendrai(en)t dans le ou les pays de recherche pressenti(s), la Fondation se réserve le droit de suspendre à tout moment la bourse. La décision de suspension tiendra compte des différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires Etrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

Calendrier

6 novembre 2019	Lancement de l'appel à candidatures
5 janvier 2020	Clôture des candidatures à minuit
Janvier 2020	Evaluation des candidatures et annonce des résultats
1 ^{er} février 2020	Début de la recherche
1 ^{er} février 2021	Fin de la recherche

Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :

FONDATION CROIX-ROUGE FRANCAISE
21 rue de la vanne
CS 90070
92126 Montrouge Cedex
+33(0)1 40 71 37 90
recherche@fondation-croix-rouge.fr